



Bulletin d'Information Communal  
Mairie de La Brosse-Montceaux

# OBIC

N°29 OCTOBRE 2014



## Heures d'ouverture DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

Mardi	de 16h à 18h
Mercredi	de 10h à 12h
Vendredi	de 10h à 12h et de 16h à 19h

## Permanence DES ÉLUS

Tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> samedis de  
chaque mois de 9h30 à 11h30

Rappel : le secrétariat étant fermé  
le samedi, il ne peut y avoir  
de démarche administrative  
pendant ces permanences.

Mairie de La Brosse-Montceaux  
27 rue Grande  
01 64 32 23 07  
LA-BROSSE-MONTCEAUX@wanadoo.fr  
Sans oublier La boîte à idées  
à l'entrée de la cour de la mairie.

## Sommaire

### ► À PROPOS DE VOTRE MAIRIE

Cérémonie du 11 novembre	p. 1
Avis au public	p. 1
Conseils municipaux	p. 2
Un peu d'Histoire	p. 2

### ► À PROPOS DE L'ÉCOLE

Nettoyons la nature	p. 3
La rentrée scolaire	p. 3

### ► À PROPOS DES ASSOCIATIONS

Le Bresmont Sport	p. 4
Le Club des Aînés	p. 4
Les Lutins Festifs	p. 4
La Brosse-Montceaux Animations	p. 5

### ► INFOS PRATIQUES

La MARPA	p. 5
Rappel sur les feux	p. 6
Intempéries et assurances	p. 6
Le Jour de la Nuit	p. 6
Information de la CC2F	p. 6
Charte du bon voisinage	p. 6

**OUF !** Cette fois-ci, c'est du concret ! Nous avons un giratoire permettant aux habitants de la Brosse-Montceaux d'entrer et sortir du village en toute sécurité.

Cela faisait partie des gros travaux de l'été, après les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la Vallée et de la rue du Château.

Encore les travaux pour l'aménagement du carrefour de la rue de la Vallée et de la rue du Château et c'en sera fini pour l'année 2014.

La rentrée de la municipalité s'est faite avec un conseil chargé : programmation du P.L.U. pour l'année 2015 (durée environ 24 mois), devis pour le relevage de 37 tombes au cimetière, prévision d'achat de panneaux d'information lumineux pour les 2 entrées du village...

Et l'année 2014 n'est pas finie qu'il faut déjà penser à 2015 !

Mais nous en reparlerons en temps voulu et pour l'heure toute l'équipe municipale vous souhaite une **bonne rentrée à tous !**

Le maire  
Alain Demelun

**DATE À RETENIR :**

**11 novembre**

**La commémoration du 11 novembre est un rendez-vous important pour tous.**

Cérémonie du souvenir, en l'honneur de tous ces soldats morts pour la France. Rendez-vous donc, ce jour, petits et grands, à 8h30 à la mairie.

Un pot clôturera cette cérémonie.

À bientôt

## À VENIR...



... la mise en place de deux **PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX** aux deux entrées du village.

## Avis au public

Par délibération en date du 19 septembre 2014 (voir article compte rendu du conseil en page 2), le Conseil municipal de la Brosse-Montceaux a décidé :

- de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communal (PLU),
- de demander au préfet d'y associer les services de l'État,

- de demander aux personnes publiques concernées si elles souhaitent s'y associer,
- des objectifs poursuivis par la commune à travers l'élaboration du PLU,
- des modalités de la concertation préalable.

## Conseils municipaux

### ► COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 JUIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières du projet d'enfouissement des réseaux rue Jacquine.
2. **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz qui sera coordonné par le S.D.E.S.M.
3. **DÉCIDE** de faire don à l'association « Les Lutins Festifs » des décors de Noël, met à leur disposition une partie du hangar communal et leur accorde une subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2014.
4. **PROPOSE** une liste de 24 contribuables parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui constitueront la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.
5. **MODIFIE** l'article 13 du règlement de location du foyer polyvalent de loisirs en créant un tarif professionnel le Week-end (été et hiver), pour les habitants de la commune.
6. **DÉSIGNE** Mme Valérie DUPLOUY représentante de la commune qui siègera au Conseil d'Administration de l'association de gestion de la MARPA (La résidence des Cyprès à Varennes-sur-Seine).
7. **PREND** en charge les dépenses d'acquisition d'un broyeur et d'un souffleur pour le service technique et d'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie à la section d'Investissement du budget communal.
8. **APPROUVE** l'adhésion des communes de FAREMOUTIERS et CANNES-ECLUSE au S.D.E.S.M.
9. **ACCORDE** au C.C.A.S. de la Brosse-Montceaux une aide financière sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

### ► COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. **DÉCIDE** d'acquiescer à l'amiable, pour l'euro symbolique, une parcelle d'une superficie de 14,7 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section W n° 317, afin de pouvoir réaliser une continuité de cheminement piéton, rue de la Vallée.
2. **DÉCIDE** d'abandonner le projet de Contrat Rural pour réaliser au plus vite les travaux de rénovation de la couverture de la mairie. DIT que la maîtrise d'œuvre sera confiée à l'entreprise CERBA qui a déjà effectué les études dans le cadre du contrat rural.
3. **ADOpte** la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme à passer avec la Communauté de Communes des Deux Fleuves à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.
4. **DÉCIDE** de ne pas donner suite à la demande de modification de l'art. 8 du règlement de location du foyer polyvalent de loisirs présentée par une entreprise de la commune.
5. **DÉCIDE** de prescrire l'élaboration du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) sur la totalité du territoire de la commune.

6. **PREND ACTE** du rapport annuel 2013 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, sans aucune observation de sa part.
7. **DÉNONCE** et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, par mesure d'économie, le contrat sur l'entretien annuel des espaces verts de la commune.
8. **MODIFIE** sa délibération n° 34/2014 du 11 juin 2014, en ce sens que les activités liées à la confection et à la préparation des décors de Noël pourront se dérouler dans l'enceinte des ateliers municipaux.
9. **REVALORISE** les primes accordées au personnel communal. ACCORDE une prime aux nouveaux employés sous contrats à durée déterminée ou indéterminée.
10. **MODIFIE** le budget primitif 2014 de la commune, maintenu en équilibre, afin de permettre l'ajustement de crédits ouverts.

## Un peu d'Histoire : L'ÉCOLE

- **Délibération du 14 mai 1833** : « Le Conseil constate qu'il n'y a pas de maison pour faire l'école et loger l'instituteur, décide d'en construire une et vote la somme de 2 500 Fr payable en 5 ans au budget de 1834. »
- **Délibération du 7 août 1833** : « Rectification du budget de 1834 pour l'instruction. Traitement de l'instituteur = 250 Fr compris rétributions pour les enfants pauvres. Paiement du loyer de l'école = 50 Fr Rétributions mensuelles des familles : Enfants apprenant à lire = 50 centimes / mois Enfants apprenant à lire et écrire = 1 franc / mois Enfants apprenant calcul et grammaire = 1 franc 25 / mois »
- **Le 31 décembre 1833** : Monsieur le Maire fait savoir à la population par son de caisse que le terrain acquis Rue Grande pour la construction de l'école appartenait à Michel Charon.
- **Le 13 juillet 1834** : Transmission du dossier de l'école et des documents à Monsieur le Ministre de l'instruction avec lettre d'appui. Le devis s'élève à 4 500 Fr. Le Conseil demande une aide de 1 500 Fr au Ministre.

► **Délibération du 10 mars 1834** : « Monsieur Le Maire, après autorisation du Sous – Préfet par lettre du 6 mars 1834 ; la commune étant privée d'instituteur et les habitants désireux de donner à leurs enfants l'instruction et remplir les vœux de la Loi du 28 juin 1833\*, décide : Monsieur Tonnelier Pierre, Etienne, 20 ans, réunissant les qualités requises est nommé instituteur communal. »

\*- La Loi du 28 juin 1833 dite Loi Guizot pose les bases d'un enseignement primaire plus large et plus accessible, notamment par l'obligation faite aux communes d'ouvrir une école.

## Un petit geste 'éco-citoyen'

Chaque année une grande enseigne de supermarchés finance l'opération « Nettoyons la nature » à laquelle participent bon nombre d'écoles dont celle de la Brosse-Montceaux. L'occasion pour les enfants de comprendre que tout le monde est concerné par le respect de l'environnement et que si eux savent qu'il ne faut pas jeter de débris dans les rues ou les champs, leurs aînés ne le respectent pas toujours...



Le 26 septembre après-midi, petits et grands ont donc 'nettoyé' nos rues, bois et champs aux abords du village en espérant qu'un jour ils retourneront à l'école avec des sacs poubelles vides.

Pour les remercier, la municipalité leur a offert un petit goûter.

## Rentrée scolaire

**LES ENFANTS ONT REPRIS LA ROUTE DES ÉCOLES LE MARDI 2 SEPTEMBRE AVEC LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES RETENUS PAR L'INSPECTION D'ACADÉMIE.**

### ► Ecole Primaire d'Esmans :

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h45/11h45 - 14h15/16h45

Mercredi : 9h45/11h45

Directeur :

Monsieur Barbier – déchargé le jeudi

toute la journée par Mme Saout

Mme Détailler 18 élèves Petite Section

+ 10 Moyenne Section

Mme Cros 14 élèves de Moyenne Section

+ 12 Grande Section

Monsieur Barbier 10 élèves de

Grande Section + 14 CP.

Compte-tenu de la baisse des effectifs en maternelle, une fermeture de classe a eu lieu à Esmans. Le RPI accueille avec plaisir le nouveau directeur, Monsieur François Barbier à qui l'on souhaite la bienvenue et de passer de nombreuses années parmi nous.

### ► Ecole Élémentaire de la Brosse-Montceaux :

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h30/11h30 – 14h00/16h30

Mercredi : 9h30/11h30

Directrice :

Madame Beaulieu – déchargée le mardi

toute la journée par Mme Saout

Mmes Castex et Martinet 21 élèves de CE1

Mme Bouillard 16 élèves de CE2

Mme Forté 24 élèves de CM1+3 CM2

Mme Beaulieu 24 élèves de CM2

La réforme des rythmes scolaires a donc été mise en place et les parents d'élèves ont manifesté leur mécontentement par une action 'pas d'élèves à l'école le mercredi'.

Si à la Brosse-Montceaux près de la moitié des élèves étaient absents le premier mercredi, le taux d'absentéisme est déjà quasi-nul. En revanche, à Esmans, près d'un tiers des effectifs reste manquant le mercredi matin.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires, proposées par les enseignants, sont organisées durant la pause méridienne.

Le RPI n'a pas mis en place d'activités périscolaires, celles-ci engendreraient un coût trop conséquent pour nos petites communes et de réelles difficultés d'organisation.



## Bresmont Sport

### L'ASSOCIATION A REDÉMARRÉ UNE NOUVELLE SAISON LE LUNDI 15 SEPTEMBRE

Les jours et les horaires concernant les différentes activités sont les suivants :

- ▶ Multi-sports pour enfants le lundi de 18h00 à 19h00 au gymnase
- ▶ Foot en salle pour adultes le lundi de 19h00 à 20h30 au gymnase
- ▶ Zumba pour adultes le lundi de 19h30 à 20h30 et le mercredi de 20h30 à 21h30 au foyer polyvalent de loisirs
- ▶ Hip-Hop pour enfants et adolescents le vendredi de 17h30 à 19h00 et de 19h00 à 21h00 au gymnase.



Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le 06 36 15 48 16



#### Pour tous renseignements :

Laetitia Dumant  
06 07 71 95 24

## Le Club des Aînés

Une partie du groupe devant le viaduc de Millau



### Le club des Aînés poursuit ses activités pour le plus grand plaisir de ses adhérents,

qui ont participé le 10 septembre à une journée guinguette à Bry-sur-Marne, avec moules-frites et accordéon pour une bonne journée de détente.

Le 28 septembre, ce fut le départ pour Saint-Geniez-d'Olt en Aveyron, avec la découverte, entre autres, du viaduc de Millau, des gorges du Tarn et de la Jonte, de Roquefort et ses caves centenaires, de l'Aubrac, des villages médiévaux, des châteaux, des villes, des abbayes... toutes ces richesses patrimoniales à voir et à revoir. Le voyage s'est très bien déroulé, le beau temps était au rendez-vous. Le programme

a enchanté les participants qui ont vu des merveilles de nature, d'architecture, d'ingénierie, d'artisanat et d'art, et partagé de très bons moments conviviaux autour de la riche et succulente gastronomie aveyronnaise.

Le samedi 11 octobre à 14 h a eu lieu le concours de belote par équipe, ouvert à tous : un lot à chaque participant, et un bon moment de jeu convivial.

### DATES À RETENIR :

**DU 5 AU 8 DÉCEMBRE**, nous irons fêter saint Nicolas à Luxembourg, à Metz et à Trêves, sur les marchés de Noël des 3 pays et visiter ces villes riches d'histoire. Une croisière sur la Moselle agrémentera ce séjour, ainsi qu'une visite de cave de vins fins moselans. Enfin, **LE 14 DÉCEMBRE** aura lieu notre repas de Noël et son ambiance festive pour clôturer les activités de l'année. **EN 2015**, un circuit de 8 jours en Irlande est prévu.

Si ces activités vous donnent envie, venez vous joindre à nous, vous êtes les bienvenus.

#### Renseignements :

Daniel DENIS 06 62 49 81 35

## Les Lutins Festifs

### Nous revoilà. Nous avons réouvert les portes des ateliers pour la réalisation et la rénovation de nos décors de Noël.

Nous vous invitons, petits et grands, à venir nous rejoindre aux ateliers communaux à l'entrée du village, les mercredis et les samedis à partir de 14h00.

### DATES À RETENIR :

Deux manifestations sont prévues dans le courant de l'année.

- ▶ **Le 15 et 16 Novembre 2014**  
Bourse aux jouets et Puériculture

- ▶ **Le 6 et 7 Décembre 2014**  
Marché de la Saint Nicolas.

Nous avons besoin de vous ! N'hésitez pas à venir nous voir et ne jetez plus ces matériaux dont nous pouvons avoir besoin : guirlandes électriques, rallonges, planches... auxquels nous donnons une seconde vie pour créer nos décors. Merci de penser à nous !





## La Brosse Montceaux Animations

### Retour sur...

La fête de la musique, le 21 juin, organisation d'une soirée dansante sur le thème des années 80, animée par PRODJ SHOW. Cette manifestation a rencontré un franc succès, très bonne fréquentation et ambiance conviviale.

Le vide-greniers, le dimanche 14 septembre sur la place du foyer polyvalent. À cette occasion, une animation basée sur le poney a été proposée et le club de peinture présidé par M. Thierry Serdin a exposé les tableaux réalisés par les adhérents et organisé une tombola.

Très belle journée ensoleillée, avec une fréquentation régulière sur toute la journée. Merci aux exposants et aux bénévoles pour leur participation.

### DATE À RETENIR :

Pour terminer l'année déjà bien avancée, reste à venir une **SOIRÉE DANSANTE COURANT NOVEMBRE.**



Vide-greniers - Les stands



Vide-greniers - Les poneys



Vide-greniers - Les crêpes



21 juin



21 juin



Vide-greniers - Le barbecue

## infos... PRATIQUES

### La MARPA

### Mission d'Accueil Rural pour Personnes Agées



La Résidence des Cyprès, à Varennes-sur-Seine, accueille les personnes de plus de 60 ans, autonomes, qui souhaitent rejoindre

Conventionnée APL, les résidents peuvent aussi bénéficier de l'aide au logement selon leurs revenus.

une structure calme et sécurisée. **La MARPA n'est pas un établissement médicalisé mais une maison 'commune'** où chacun garde sa liberté de circulation et ses habitudes.

Des espaces collectifs et des logements privatifs de plain-pied de 32 m<sup>2</sup> sont à votre disposition.



Pour toute information contacter la MARPA :

31, rue de la Sauvagerie  
77130 VARENNES/SEINE

**01.60.72.77.65**

Mail : [marpa.varennes77@gmail.com](mailto:marpa.varennes77@gmail.com)

Site internet : <http://marpavarennes77.wix.com/marpa-varennes>

**MULTISERVICES BROSSOIS**

**VOTRE CUISINIER - TRAITEUR**  
**01 64 23 38 96**

de 10h à 14h et de 16h30 à 22h  
du lundi au dimanche

**Rappels**

**Peut-on brûler ses déchets dans le jardin ? NON, comme le signalent les textes de la réglementation :**



- ▶ Article 84 de la circulaire du 13/09/1978 relative au règlement sanitaire départemental,
- ▶ Décret n°2003-462 du 21/05/2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique,
- ▶ Circulaire du 1811/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts,
- ▶ Réponse ministérielle du 12/09/2013 relative à l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux.

Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant s'élever à 450 euros et aux éventuels dépôts de plainte de voisins pour nuisances olfactives. Les épiluchures, l'herbe de tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille, de débroussaillage et d'élagage des arbres et arbustes, doivent être déposés **en déchetterie à Montereau ou à Voulx**, ou peuvent faire également l'objet d'un compostage individuel.



**Responsable publication :**

Alain DEMELUN

**Rédaction et réalisation :**

Christine BEAULIEU, Sandrine BERTIN, Rose-Marie DENIS, Annie DUFFAULT, Valérie DUPLOUY, Christiane JUGET, Séverine PORREAUX-MAQUART, Patrice ROUX.

Merci à Patrick Legarlantezec pour son article "Un peu d'Histoire" en page 2. Imprimé par nos soins.

**Intempéries et Assurances**

**Ne peuvent être considérées comme relevant de l'état de catastrophe naturelle** que les inondations par ruissellement ou débordement de cours d'eau consécutives aux fortes pluies dans la mesure où elles revêtent d'une intensité anormale. Tout autre dégât (grêle, infiltrations d'eau dans le toit, vent..) relève uniquement du champ assurantiel selon le contrat que vous avez souscrit auprès de votre assureur. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour d'autres phénomènes que les débordements et ruissellements précités serait irrecevable.

**Environnement**

**Jour de la nuit**



**Le Jour de la nuit** est une manifestation de sensibilisation du plus grand nombre à la protection de l'environnement nocturne et au phénomène de pollution lumineuse et de redécouverte de la nuit, de ses paysages, de sa biodiversité et de son ciel étoilé.

En 2014, cette manifestation aura lieu le **20 OCTOBRE**. Les communes sont invitées à éteindre les éclairages publics, et de nombreuses associations organisent des animations autour de l'observation du ciel et de la découverte de la vie animale nocturne.

Une carte de France interactive est mise en ligne pour permettre aux citoyens de repérer les différentes activités proposées sur tout le territoire.

Les communes souhaitant y participer peuvent s'inscrire sur le site :

[www.jourdelanuit.fr](http://www.jourdelanuit.fr)

**INFORMATION DE LA CC2F**

**01 60 73 44 00 - energie@cc2f.fr**  
**29, av. Général de Gaulle**  
**Montereau**

**Bilan et conseils GRATUITS**  
Accès aux aides financières

**Charte du bon voisinage...**

**... quelques principes pour bien s'entendre à la campagne :**

**▶ Les citadins :**

« J'arrive »... Avant toute chose je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger. Je m'installe en connaissance de causes, je préserve la campagne propre, je modère ma vitesse sur les routes étroites, je respecte les champs qui sont des propriétés privées, je ne touche pas au matériel agricole, je tiens mon chien en laisse, je taille haies et arbres pour qu'ils n'empiètent pas chez le voisin.

**▶ Les agriculteurs :**

« Je travaille »... Je travaille en respectant la réglementation, je fais de mon mieux pour limiter les nuisances sonores et olfactives, je tiens compte de la météo et des vents lorsque j'entretiens mes cultures, lorsque je me déplace avec des engins encombrants je prends les précautions nécessaires pour ne pas gêner la circulation et ne pas trop salir les routes.

**La campagne pour certains est un lieu de vie synonyme de tranquillité mais n'oublions pas qu'elle est aussi le lieu d'activité professionnelle de nos agriculteurs depuis des générations.**